

Une conférence sur l'histoire du canton de Fribourg [suite et fin]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **13 (1884)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040045>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Conférence de M. Schaller sur l'histoire du canton de Fribourg (suite et fin).* — *L'Exposition scolaire à Zurich (suite et fin).* — *Le Grand Conseil fribourgeois et la loi scolaire.* — *Musée scolaire (suite).* — *Petit traité de logique (suite et fin).* — *Correspondance.* — *Poésie : La goutte d'eau.* — *Avis.* — *Supplément : Rapport sur l'Exposition scolaire permanente.*

UNE CONFÉRENCE

SUR

L'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG

(*Suite et fin.*)

Suivant pas à pas M. Schaller, nous sommes arrivés au commencement du XVI^e siècle et nous avons vu qu'à la suite d'agrandissements successifs et rapides, l'organisation intérieure de la petite République avait été profondément modifiée pour répondre aux besoins nouveaux. Fribourg continua d'étendre ses terres. En 1502 et 1504 il acheta la seigneurie de Bellegarde qui faisait partie de la seigneurie de Corbières dans le comté de Gruyère. En 1497 déjà il avait acquis la seigneurie de Châtel-Saint-Denis. En 1520, il développa ses possessions du côté du lac de Neuchâtel en acquérant les seigneuries de Font et de la Molière.

Peu après éclata la révolution religieuse qui porte dans l'histoire le nom de Réforme. Berne et Genève, avec qui Fribourg était en rapports suivis, se hâtèrent d'embrasser la nouvelle doctrine. La République de Fribourg au contraire resta fidèle à l'ancienne foi et prit sur ses terres les précautions les plus sévères pour empêcher la propagande de la réforme. Ses efforts furent moins heureux dans les bailliages mixtes, dont un seul, celui d'Echallens, resta en majorité catholique, tandis que l'influence prépondérante de Berne faisait prévaloir la Réforme dans ceux de Morat, de Schwarzenbourg, d'Orbe et même de Grandson en 1554.

En 1536, les troupes bernoises envahirent les possessions du duc de Savoie, des deux côtés du Léman, et s'emparèrent du pays de Vaud et du Chablais. Les populations limitrophes des possessions fribourgeoises s'empressèrent de se placer sous le protectorat de la République catholique de Fribourg, dans le but de conserver leur antique foi. Répondant à l'appel qui lui était ainsi adressé, Fribourg s'empara du comté de Romont, de la châteltenie de Rue, des seigneuries de Surpierre, Attalens, Bossonnens, Vaulruz (1538) et de la ville d'Estavayer ; Vuissens était inféodé à une famille fribourgeoise et resta de même catholique.

La République de Berne vit sans trop de déplaisir celle de Fribourg prendre sa part des dépouilles du duc de Savoie ; elle se contenta de se réserver une communication avec le pays de Vaud dans la vallée de la Broye. Elle laissa aussi le Valais s'emparer des terres savoyardes sur la rive gauche du Rhône jusqu'à Saint-Gingolph.

Il est bon de remarquer que les terres ainsi enlevées à la Savoie, ne furent pas conquises par Fribourg ; elles conservèrent leurs antiques droits, leurs usages, leur législation, leur coutumier. Fribourg se bornait à se faire représenter par un baillif, qui remplaçait l'ancien gouverneur savoyard et en exerçait les attributions. Le baillif était nommé pour cinq ans et réunissait en ses mains tous les pouvoirs administratifs, fiscaux et judiciaires. La période terminée, il n'était pas rééligible dans le même bailliage. Dans les anciennes terres il n'y avait point de baillif, mais des bannerets, lesquels avaient du reste les mêmes attributions que les baillifs vis-à-vis des communes et des paroisses.

La chute des comtes de Gruyère fut pour la République de Fribourg une nouvelle occasion d'agrandissements. On sait que le comte Michel en était réduit à emprunter de tous les côtés pour soutenir ses habitudes de prodigalité. Berne et Fribourg lui firent des avances considérables ; en 1554, Fribourg se fit adjuger en paiement d'une partie de ses avances la seigneurie de Corbières, et en 1555, après le départ du comte Michel, Berne et Fribourg se partagèrent le comté de Gruyère au prorata de leurs avances.

Fribourg eut la vallée de la Sarine en aval de la Tine ; Berne eut la partie en amont et en outre les seigneuries d'Oron et de Palézieux, qui forment une échancrure si visible sur la carte du canton de Fribourg. Il est regrettable que nos ancêtres n'aient pas fait quelques avances de plus, de manière à pouvoir se faire adjuger aussi ce territoire. Malgré tout il faut reconnaître que Fribourg eut la plus belle part des Etats du comte.

A la différence des habitants des contrées précédemment acquises, les anciens sujets des comtes de Gruyère eurent beaucoup de peine à s'habituer à la domination fribourgeoise. Le souvenir de l'ancienne dynastie resta toujours populaire chez ces montagnards fiers et belliqueux.

Depuis 1501, la République de Fribourg participa au gouvernement des bailliages italiens de Lugano, Locarno, Mendrisio et

Val-Maggia ; les baillifs qu'elle y envoya, quand ce fut son tour, surent administrer avec équité et justice et se faire aimer des populations. Encore aujourd'hui de tous les baillifs, c'est le souvenir des Fribourgeois qui est resté le plus populaire dans le Tessin.

Après la prise de possession d'une partie de la Gruyère, la République de Fribourg eut à peu près les limites qu'elle conserve aujourd'hui. Cependant, elle s'agrandit encore par des acquisitions, il est vrai, peu étendues. En 1578, Vuippens passa à Fribourg et forma un bailliage avec Everdes ; en 1612, l'enclave de Vuissens devint définitivement une possession fribourgeoise ; en 1691, Fribourg acquit Saint-Aubin et les villages environnants et enfin en 1704, Cheyres, sur le bord du lac de Neuchâtel.

Le régime introduit au commencement du XVI^e siècle et qui s'était conservé pendant deux siècles et demi, ne répondait plus, vers la fin, aux besoins nouveaux ; il s'était d'ailleurs introduit divers abus, en même temps que s'étaient perpétués des privilèges qui n'avaient plus leur raison d'être.

Il y avait donc un certain malaise dans la seconde moitié du siècle dernier, mais personne ne songeait à introduire ce que nous appelons le régime démocratique ; on ne savait pas encore ce que c'étaient que les droits populaires. Les agitateurs, pour captiver les masses, furent obligés de faire appel à des sentiments religieux malentendus.

L'évêque Montenach avait supprimé un certain nombre de pèlerinages en vogue, en raison des abus qui s'y étaient glissés ; il avait aussi réduit avec l'agrément du Saint-Siège le nombre des fêtes chômées. De là un sourd mécontentement dont profita Chenaux pour opérer un mouvement sur Fribourg. Chenaux s'occupait du commerce de chevaux, ce qui l'avait fait connaître dans tout le pays et lui fournissait le moyen de parcourir les villages et d'exciter le peuple sans éveiller les soupçons. Il conduisit 2000 hommes environ sur les hauteurs de Bertigny et se laissa amuser par le gouvernement qui feignit de négocier avec lui, pendant qu'on faisait arriver des renforts de Berne et qu'on levait des milices allemandes. Chenaux voyant qu'il allait être écrasé par la force armée, revint en arrière et fut assassiné à Posieux, à la croisée du chemin d'Ecuvillens, par un nommé Henri Rossier. Ainsi finit cette tentative de soulèvement fort difficile à comprendre avec nos idées modernes.

Après l'échec de la tentative Chenaux, l'on sentit le besoin de faire quelques concessions, en ouvrant, par exemple, les rangs du patriciat à un certain nombre de familles influentes de la campagne. Il y eut également des réformes administratives, mais sans influence sur la suite des événements.

La Révolution française venait d'éclater et l'on sait la part qu'y prirent les réfugiés suisses qui s'étaient groupés sous le nom de club helvétique ; ce club tenait ses séances à Paris, chez une femme originaire de Vaulruz.

Ce fut à l'instigation des agitateurs du club helvétique que les troupes françaises envahirent la Suisse en 1798. Elles croyaient y trouver des sympathies, elles s'attendaient à être reçues à bras ouverts comme des libérateurs. Il n'en fut rien. Même dans diverses contrées du pays de Vaud, le peuple montra par des actes non équivoques qu'il ne tenait pas à un changement. La correspondance du général Brune, récemment publiée à Berne, contient à cet égard des aveux significatifs. M. Schaller donne lecture de plusieurs fragments de l'ouvrage de Raoul Rochette sur la révolution helvétique. Ce tableau de la prospérité morale et matérielle du paysan suisse explique l'attachement du peuple à ses institutions séculaires.

Du pays de Vaud, les troupes françaises passèrent sur les terres de Fribourg qui furent envahies à la fois par Payerne, par Moudon et par Vevey. Le pays était prospère et satisfait de sa condition : ce n'est que dans la Basse-Gruyère, à Estavayer et à Châtel-Saint-Denis ainsi que dans la capitale que les troupes françaises trouvèrent des sympathies. Malheureusement le pouvoir était affaibli et rendu hésitant par l'invasion des idées libérales importées de France. Les chefs de la République fribourgeoise manquèrent de confiance dans le peuple et n'organisèrent pas la résistance.

Pendant ce temps, le général français faisait venir à Payerne les hommes les plus importants du parti des mécontents et d'accord avec eux créait le canton de Sarine et Broye, lequel comprenait, outre l'ancien territoire de Fribourg, les districts d'Avenches, de Morat et de Payerne. Puis le général Pigeon s'avança sur Fribourg pendant l'armistice. Outre la garnison bernoise et urbaine, le gouvernement appela à son secours les milices des anciennes terres. La population voulait résister et demandait des armes qu'on ne lui donna pas. Les Français obligèrent Fribourg à se rendre et poursuivirent les Bernois jusqu'au delà de la Singine, où eut lieu le combat de Neueneck.

M. Schaller raconte brièvement la naissance de la République helvétique, dont fit partie le canton de Sarine et Broie. La Suisse se vit imposer une constitution militaire qui ne répondait ni à son histoire, ni à ses mœurs, ni à ses besoins. Aussi le mécontentement fut-il général et les anciens pays sujets furent les premiers à regretter leur ancienne condition. Des soulèvements éclatèrent sur plusieurs points de la Suisse et en particulier dans le district allemand. Le général Ney vint rétablir l'ordre au nom de Napoléon, qui convoqua à Paris une Consulte helvétique pour délibérer sur la nouvelle organisation de la Suisse. Le premier Consul avait son projet tout prêt, il le fit accepter et ce fut l'Acte de Médiation. La nouvelle constitution tenait compte des conditions historiques de la Suisse. Elle maintint la suppression des pays sujets et organisa dix-neuf cantons tous égaux en droits. Fribourg recouvra ses anciennes limites et se vit adjuger le bailliage de Morat; les autres bailliages mixtes furent incorporés

aux cantons de Berne et de Vaud. Le canton fut partagé en treize districts correspondant autant que possible aux anciens bailliages, le gouvernement fut confié à un corps législatif de 60 députés soumis à des conditions de cens ; un cens était également exigé pour être électeur ; mais tous les privilèges aristocratiques furent supprimés. Le conseil d'Etat comptait treize membres et le Tribunal d'appel autant.

Le landammann d'Affry, qui avait assisté à la Consulte helvétique, et qui jouissait de la confiance toute particulière de Napoléon, devint le premier landammann de la Suisse ; Fribourg fut le premier Vorort et la Diète fut solennellement ouverte dans l'église des Cordeliers.

L'Acte de Médiation avait un défaut originel, celui d'avoir été imposé par l'étranger. Aussi après la chute de Napoléon, ce vice d'origine fut-il exploité par les partisans de l'ancien régime pour révoquer l'Acte de Médiation, et, grâce à l'influence de l'Autriche, dont les armées traversaient une partie de la Suisse, une réaction se produisit dans plusieurs cantons et ramena au pouvoir le patriciat avec ses privilèges.

Il en fut ainsi à Fribourg ; mais le patriciat restauré ne résista pas longtemps aux attaques dont il fut l'objet de la part des partisans des idées démocratiques. La révolution de 1830 à Paris eut son contre-coup en Suisse, et le gouvernement patricien de Fribourg succomba sans effusion de sang. Ce fut la guerre des bâtons, ainsi nommée parce que la ville fut envahie par des campagnards armés de gourdins.

Le régime issu de la Révolution de 1830 promulgua une constitution, moins libérale en somme que celle de l'Acte de Médiation. L'élection des députés au Grand Conseil se fit au second degré par un corps électoral censitaire ; les députés étaient élus pour 9 ans et renouvelables par tiers tous les 3 ans. Le gouvernement fut d'abord libéral, mais après deux renouvellements partiels, la majorité a passé en 1837 aux conservateurs, qui la conservèrent jusqu'à la chute du Sonderbund, en novembre 1847.

L'on sait que Fribourg fut envahi par une armée de 40,000 hommes, commandée par le général Dufour. Une poignée de citoyens se réunirent au théâtre, proclamèrent la déchéance du gouvernement et nommèrent un gouvernement provisoire qui fut installé avec l'appui des troupes fédérales. Le nouveau gouvernement promulgua une constitution qui réduisit les districts de 13 à 7 ; les députés au Grand Conseil furent élus par le suffrage universel direct, sans condition de cens, et le pouvoir administratif confié à un conseil d'Etat de sept membres.

Les faits de cette période sont trop connus pour avoir besoin d'être rappelés en détail. L'évêque fut arrêté et conduit à Chillon ; il y eut plusieurs tentatives de soulèvement qui n'aboutirent pas ; en 1852, dix-huit mille électeurs tinrent une assemblée populaire à Posieux et aux élections de décembre 1856 le pouvoir revint aux conservateurs qui l'ont toujours gardé depuis lors.

Dans une péroraison éloquente, M. Schaller a fait appel aux sentiments patriotiques de ses jeunes auditeurs et les a exhortés à aimer le canton de Fribourg, œuvre de la persévérance et de l'énergie de nos pères, et à rester attachés à la patrie suisse.



L'EXPOSITION SCOLAIRE A ZURICH

(Suite et fin.)

Travaux d'élèves. — Ecoles professionnelles.

Les travaux d'élèves sont nombreux ; ceux des écoles primaires ont surtout pour but de faire ressortir les méthodes suivies. Dans leur ensemble, ces travaux comprennent toutes les branches de nos programmes scolaires et représentent tous les degrés de l'enseignement depuis l'école primaire jusqu'à l'université. Les productions les plus remarquables sont fournies par les gymnases, les écoles de perfectionnement et les écoles professionnelles. Des découpages, tressages, constructions de terre glaise, dessins dans tous les genres, essais de peinture, présentés par les écoles de Zurich et de Neuchâtel, de Genève, attirent particulièrement l'attention, impressionnent très agréablement le visiteur, réjouissent les amis des beaux-arts et ceux qui s'intéressent à la prospérité de l'industrie nationale. L'école professionnelle devient un besoin des temps modernes et agite beaucoup les esprits en ce moment ; elle assure la supériorité intellectuelle et matérielle aux pays qui ne reculent pas devant les sacrifices pour créer ces utiles institutions.

Les ouvrages manuels de femme occupent aussi plusieurs compartiments et attirent beaucoup l'attention de tout le monde et surtout des connaisseurs. Je passe outre, et pour cause.

Hygiène.

Je me bornerai à relever dans ce groupe important, installé à la halle aux machines, ce qui peut être plus ou moins directement utile à l'école.

M. Dunand L., à Genève, expose une collection de publications relatives à l'hygiène et à la statistique sanitaire par des auteurs genevois ; — entre autres le *Compte rendu du 4^me congrès international d'hygiène et de démographie*. Genève septembre 1882. — M. Hürlimann, médecin, présente un rapport et un prospectus, sur l'établissement qu'il possède : *Erholungsstation für Kinder am Aegerisee und Heilanstalt für nerfenkranke Kinder*. — Schnieder Joseph, à Lausanne, mécanicien, exhibe une machine à aérer les locaux, prix 700 fr.

Livres scolaires et autres. — Pavillon des beaux-arts.

Parmi les livres classiques et didactiques, on aurait pu s'at-